

Séance du 9 mars 2023

Délibération n° 2023/12

OBJET : Approbation de l'avenant n°1 à la convention de réserve foncière avec la ville des Herbiers et la communauté de communes du Pays des Herbiers – La Pépinière

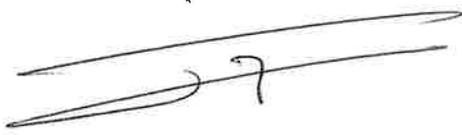
Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019,

Vu la convention de réserve foncière en vue de réaliser de programmes de logements – La Pépinière - approuvée par le Conseil d'Administration du 21 février 2019,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de réserve foncière entre la ville des Herbiers et la communauté de communes du Pays des Herbiers et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation de programmes de logements – Secteur La Pépinière,
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cet avenant.

<p>Le Président du Conseil d'administration</p>  <p>Valentin JOSSE</p>	<p>Reçu en Préfecture Préfecture de la Vendée DCPAT</p> <p>Le 10 MARS 2023</p> <p>COURRIER ARRIVÉ LE</p>
---	--